

~~DANIEL SUN~~
~~COMMISSAIRE ENQUÊTEUR~~

Le 17 Octobre 2019

67270 NINVERSHEIN

La demande concernant la possibilité que la parcelle N° 68 devienne constructible est simplement justifiée par le fait que mon habitation, jouxte le terrain concerné. Je n'ai jusqu'à ce jour, jamais évoqué en tant que riverains de quelconques nuisances (odeur, bruit, mouches, etc...) lié à cette proximité.

Quant au futur développement de l'auto prise, je n'y ai jamais été opposé. Preuve est faite par l'installation du silo en face de mon habitation dont la distance est inférieure à 100 mètres pour lequel j'avais donné mon accord.

Cordialement,